

## Acquisition d'une centrale photovoltaïque au sol par Energ'iV : un levier pour dynamiser le territoire



Dans le cadre de son activité de producteur indépendant local d'électricité photovoltaïque sur le département d'Ille-et-Vilaine, la Société d'Economie Mixte Locale Energ'iV (SEML Energ'iV) a conclu avec la Générale Du Solaire (GDS) un accord en vue de l'acquisition d'un projet photovoltaïque au sol, sur la commune de Guignen. Retour sur un accord gagnant/gagnant en faveur de la transition énergétique des territoires !

Ce projet de centrale photovoltaïque racheté par Energ'iV est installé sur d'anciens sites d'enfouissement de Déchets. Il englobe le développement, la construction clé en main et la mise en service d'une centrale au sol de 4,82 MWc sur l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) en post-exploitation de Guignen, dont le foncier appartient au SMICTOM des Pays de Vilaine (syndicat intercommunal de collecte et de traitement de déchets). Ce projet était initialement porté par la société de projet KER HEOL, filiale de Générale Du Solaire. La vente du projet se matérialise par la cession de KER HEOL au profit d'Energ'iV comprenant le rachat du développement et d'un contrat EPC couvrant l'ensemble des travaux de construction et de mise en service de la centrale. Les travaux ont démarré en septembre 2020, les panneaux solaires sont en cours d'installation et la mise en service de la centrale sera effective en février 2021.

### Enjeux de l'acquisition par Energ'iV

Energ'iV devient investisseur et producteur d'énergie solaire. Ce projet s'inscrit dans la stratégie de développement de

la SEML Energ'iV car il lui permettra de:

- disposer, 2 ans et demi après sa création (septembre 2018), d'un outil de production en exploitation (février 2021) de taille conséquente ;
- de renforcer le partenariat avec les communes et intercommunalités des Vallons de Haute Bretagne qui disposent d'un important potentiel en énergies renouvelables (éolien / photovoltaïque / méthanisation) actuellement sous-exploité ;
- de poursuivre de manière accélérée et très opérationnelle sa montée en compétence sur la maîtrise d'ouvrage liée à la construction de centrale photovoltaïque au sol, une montée en compétence nécessaire au vue du portefeuille de projets de plus 17 MWc en cours de développement sur 7 autres sites d'enfouissement de déchets du département.

### De fortes retombées locales

Le SMICTOM des Pays de Vilaine est très favorable au rachat par la SEML Energ'iV du projet, afin d'en accroître la maîtrise par les acteurs publics locaux et d'en faire un maillon essentiel de l'autonomie énergétique du Pays des Vallons de Vilaine. Energ'iV s'engage à accompagner le projet et son investissement initial pendant une durée de 20 ans. Cet investissement dans la durée est une garantie de pérennité du projet. L'accompagnement passe aussi par un financement participatif qui permettra aux riverains de s'associer au projet et de devenir à leur échelle acteur de la transition énergétique sur leur territoire.

### La centrale en bref

11 500 panneaux solaires sur un site de 10Ha.

Production de 5,5 GWh/an soit l'équivalent de la consommation électrique annuelle moyenne de 1 200 foyers d'Ille-et-Vilaine.

Lancement d'un financement participatif.